



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

Sous-préfecture d'Alès
Pôle des collectivités territoriales
et du développement local

CONSEIL DÉPARTEMENTAL du GARD AVIS d'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°30-2019-12-18-001 du 18 décembre 2019, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative au projet d'aménagement de la RD 324A (vieille route d'Anduze) permettant la continuité de tous les modes de déplacement entre Bagard et Alès, sur le territoire des communes de Bagard, Saint-Christol-lez-Alès et Alès, est ouverte en mairies de Bagard, Saint-Christol-lez-Alès et Alès, pendant une période de 32 jours consécutifs, du **lundi 20 janvier 2020** à 9h00 au **jeudi 20 février 2020** inclus à 17h00.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique de l'opération d'aménagement de la RD 324A (vieille route d'Anduze) sur le territoire des communes de Bagard, Saint-Christol-lez-Alès et Alès ou un arrêté de refus.

Les pièces du dossier soumises à enquête ainsi que des registres d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de :

- Bagard – secrétariat de mairie – 159 route d'Alès – 30140,
 - Saint-Christol-lez-Alès – service urbanisme – 41 rue des Marmousets – 30380,
 - Alès – mairie Prim' - pôle développement territoire – service foncier et urbanisme - 11 rue Michelet - 30100,
- où ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture au public de chaque mairie.

Le public pourra également consulter les pièces du dossier d'enquête sur le site Internet du conseil départemental du Gard, disponible à l'adresse suivante : <http://www.gard.fr>

Monsieur Jean-Claude BLANC, ingénieur en agriculture, expert agricole et foncier près la cour d'appel de Nîmes, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Nîmes le 20 novembre 2019.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations portant sur l'utilité publique de l'opération d'aménagement de la RD 324A sur le territoire des communes de Bagard, Saint-Christol-lez-Alès et Alès, peuvent être consignées par toute personne intéressée, directement sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairie ou être adressés par correspondance au commissaire enquêteur, domicilié en mairie de Saint-Christol-lez-Alès siège principal de l'enquête (service urbanisme – 41 rue des Marmousets – 30380) et seront annexées auxdits registres.

Le commissaire-enquêteur recevra personnellement les observations du public à l'occasion des permanences qui seront tenues en mairie aux jours et heures suivants :

- lundi 20 janvier 2020 de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie de Saint-Christol-lez-Alès, service urbanisme,
- vendredi 31 janvier 2020 de 9 h 00 à 12h 00 en mairie Prim' à Alès, service foncier et urbanisme,
- mercredi 12 février 2020 de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie de Bagard, au secrétariat de mairie,
- jeudi 20 février 2020 de 14 h 00 à 17 h 00 en mairie de Saint-Christol-lez-Alès, service urbanisme.

Toute personne peut également s'adresser au conseil départemental du Gard, maître d'ouvrage de l'opération, pour obtenir des informations ou précisions utiles sur le projet (service ingénierie foncière et procédures – M. Tailleux - tél : 04.66.70.54.35).

Le présent avis sera affiché dans les mairies de Bagard, Saint-Christol-lez-Alès et Alès et sur le site des travaux. Il sera également publié sur le site internet des services de l'État dans le Gard à l'adresse suivante : www.gard.gouv.fr sous la rubrique Publications/Enquêtes publiques/Déclarations d'utilité publique.

L'avis sera diffusé dans 2 journaux du département 8 jours au moins avant le début des enquêtes.

Le commissaire-enquêteur rendra son avis sur le projet au sous-préfet d'Alès dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête au conseil départemental du Gard et en sous-préfecture d'Alès.